

**Facture**  
**n°300095698325**  
du 22 OCTUBRE 2024



**Votre Service Client**

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : lundi au vendredi 9h - 19h  
et samedi 9h - 13h

**0 970 820 320**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Par mail : serviceclient@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS  
TSA 30207  
35507 VITRE CEDEX

M AHMED GHANNAI  
7 RUE BEAUVAU  
13001 MARSEILLE

**Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7**

**0 972 67 50 38**

Appel non surtaxé

**Votre contrat**

Numéro de client : 7963P45896234

Offre : Astucio Protection +

Offre à prix de marché

Puissance souscrite : 12 kVA

Option tarifaire :

Base

Echéance de votre contrat : le 30 Août 2020

Tarifs disponibles sur le site : eni.com/fr

**Votre adresse de consommation**

33 RUE ALBERT TOMAS

38100 GRENOBLE

N° de point de relève et de mesure (PRM) :

182 486 145 365 47

**Votre facture d'électricité du 22 OCTUBRE 2024**

**Montant à prélever** **54,68 €**

Ce montant sera prélevé le 05 NOVEMBRE 2022

(sous réserve du bon encaissement des règlements déjà effectués)

Abonnement à l'électricité	6,17 €
Consommation d'électricité	26,99 €
Prestations et services	2,51 €
Taxes et Contributions (hors TVA)	10,80 €

**Montant total HT** **46,47 €**

TVA 5,5%	0,41 €
TVA 20,0%	7,80 €

**Montant TTC de la facture** **54,68 €**

- Prochain relevé de votre compteur planifié vers le 22 OCTUBRE 2022
- Prochaine facture sur relève réelle vers le 22 OCTUBRE 2022
- Votre consommation annuelle est estimée à : 4505 kWh / an

\* Voir détail ci-après

**Vous avez choisi le paiement par prélèvement**

**200005698325**

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT  
TSA 71328  
13205 MARSEILLE CEDEX 01

**Contact Service Encaissement : 0 970 820 320**

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
Le prélèvement sera effectué à la date du 05/11/2022 sur votre compte

**7963P45896234**  
**54,68 €**

## Le détail de votre facture électricité eni

	Durée de la période (jours)	Prix unitaire (€/mois hors taxes)	Montant dû (€ hors taxes)			
<b>Abonnement - soumis à la TVA à 5.5%</b>				<b>6,17 € HT</b>		
du 30/08/2017 au 21/09/2017 Bonus 2 énergies	23	9,06	6,85 -0,68			
<b>Consommation (Relevée par le gestionnaire de réseau) - soumise à la TVA à 20%</b>				<b>26,99 € HT</b>		
Votre consommation du 30/08/2017 au 21/09/2017 en kWh en € hors taxes				26,99 €		
Compteur n° 04177607785084	Index de départ	Index de fin	Dépendance	Consommation en kWh	Prix unitaire (€/kWh hors taxes)	Montant (€ hors taxes)
<b>Base</b> Réelle du 30/08/2017 au 21/09/2017	1051	1346	295	295	0,09150	26,99 €
<b>Prestations et services</b>						<b>2,51 € HT</b>
Pack Protection + du 30/08/2017 au 21/09/2017 - soumise à la TVA 20.0%						2,51 € HT
<b>Taxes et Contributions</b>						<b>10,80 € HT</b>
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) - soumise à la TVA à 5.5%						1,34 € HT
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) du 30/08/2017 au 21/09/2017						1,34 € HT
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) - soumise à la TVA à 20%						6,64 € HT
du 30/08/2017 au 21/09/2017	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh hors taxes)		Montant dû (€ hors taxes)		
	295	0,02250		6,64		
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) - soumise à la TVA à 20%						0,94 € HT
du 30/08/2017 au 21/09/2017	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh hors taxes)		Montant dû (€ hors taxes)		
	295	0,00319		0,94		
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - soumise à la TVA à 20%						1,88 € HT
du 30/08/2017 au 21/09/2017	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh hors taxes)		Montant dû (€ hors taxes)		
	295	0,00638		1,88		
<b>Montant HT</b>						<b>46,47 € HT</b>
Dont acheminement 15,79€						

## Le détail de votre facture électricité eni (suite)

### Votre historique de consommation

Votre facture a été établie en tenant compte de l'évolution tarifaire du

Période	Durée	Consommation en kWh	
du 30/08/2017 au 21/09/2017 Base	0,7	295	Consommation réelle

### Origine de l'électricité

81,41 % nucléaire, 11,94 % renouvelables (dont 4,87 % hydraulique, 4,12 % éolien), 1,68 % charbon, 4,31 % gaz, 0,66 % fioul et 0,00 % autres.

Vous avez la possibilité d'opter pour un règlement :

- par carte bancaire sur votre espace client à l'adresse suivante <https://espace-client.fr.eni.com/> ou par téléphone auprès de notre service encaissement au **0 970 820 320** (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- par chèque, à l'ordre de **eni gas & power France S.A.** à adresser à **eni service encaissement, TSA 40114, 37915 Tours cedex**. Merci d'indiquer au dos du chèque vos nom et prénom, votre référence client commençant par 7658P et le n° de la présente facture (en haut sur la page 1).
- par espèce en mandat cash ou mandat compte en vous rendant à votre bureau de poste. Merci de veiller à indiquer vos nom et prénom, votre référence client, le n° de la facture, ainsi que les références suivantes : IBAN : **FR45 2004 1000 0157 5084 5Z02 007** et BIC: **PSSTFRPPPBAR**

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, N° Vert : 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

Si votre réclamation écrite auprès d'eni n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : Le médiateur national de l'énergie est un médiateur public indépendant, institué par la loi 2006-1537 du 7 décembre 2006. Il peut être saisi gratuitement par internet, sur la plate-forme SOLLEN ([www.sollen.fr](http://www.sollen.fr)), accessible sur le site [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr), ou par courrier, sans affranchir : Le médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS Cedex 09

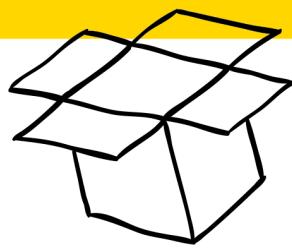


**Et si vous deveniez client gaz et électricité ?**

Passez vos **deux énergies chez Eni !**  
Devenez client Electricité et Gaz

Changez en 5 minutes en appelant le  
**01 70 96 03 04**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Offres soumises à conditions – celles-ci vous seront présentées lors de votre appel.



## Déménagez en toute sérénité avec Eni

Vous déménagez prochainement ? Pensez à nous prévenir.  
Nos experts vous accompagnent pas à pas !

Par téléphone :

appelez votre  
service client au

**0 970 820 320**

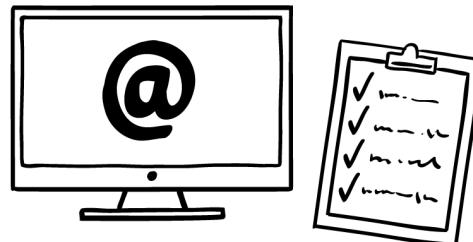
Service gratuit  
+ prix appel

Simple et rapide, profitez d'un interlocuteur dédié pour vous accompagner dans le choix d'une offre de gaz, électricité et services la plus adaptée à vos nouveaux besoins. Le contrat de votre nouveau logement sera traité en moins de 24h.

## Gérez facilement votre contrat sur votre espace client

Connectez-vous sur [espace-client.fr.eni.com](http://espace-client.fr.eni.com)  
et découvrez les services proposés :

- Consultation de vos factures
- Suivi de vos consommations
- Modification de vos coordonnées
- Paiement en ligne par CB
- Saisie de votre auto-relevé si vous êtes en facturation bimestrielle
- Choix du prélèvement automatique



## Bénéficiez d'une aide pour vos projets de rénovation



### Vous avez pour projet de rénover votre logement ?

Eni vous accompagne et vous propose de financer vos travaux avec la Prim'Eni.

En 2017, les clients ayant participé au programme Prim'Eni, ont bénéficié en moyenne\* de :

- **275€** pour le remplacement leur ancienne chaudière par une chaudière à condensation
- **513€** pour l'isolation des combles perdus
- **1 300€** pour l'isolation des murs par l'extérieur

Pour en savoir plus et connaître le montant dont vous pouvez bénéficier pour votre projet : rendez-vous dès maintenant sur <http://prime-renovation.fr.eni.com>

\*Moyenne calculée à partir des remboursements effectués par Eni en 2017.

## Ensemble, développons l'éco-attitude !

### Les 5 gestes faciles au quotidien :

- 1 Je baisse la température d'1°C.
- 2 Je privilégie une température de 19°C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres.
- 3 En cas d'absence prolongée en hiver, je vérifie que mon installation est protégée contre le gel avant de couper mon chauffage.
- 4 Je prends une douche plutôt qu'un bain, pour consommer moins d'eau chaude.
- 5 Je pose un couvercle sur les casseroles et j'éteins le feu un peu avant la fin de la cuisson.



Source : ADEME